



Careca

Date de préparation 21-févr.-2013

Date de révision 25-nov.-2014

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit	HCE02
Nom du produit	Careca
Synonymes	Propyzamide 500 g/L SC
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Herbicide
-------------------------	-----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL Benelux B.V. Koopvaardijweg 9 4906 CV Oosterhout Pays-Bas
Téléphone	+31 (0) 162 431 931
Télécopie	+31 (0) 162 456 797
Adresse e-mail	uplbenelux.info@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
Belgique	Centre antipoison (Belgique) : +32 70 245 245

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Code(s) R Carc. cat. 3;R40 N; R51/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

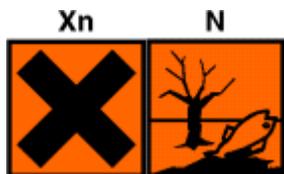
Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

cancérogénicité Catégorie 2 - H351

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 - H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Symbole(s)

Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

ATTENTION

mentions de danger

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants**3.2. MÉLANGES**

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
3,5-Dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	245-951-4	23950-58-5	40 - 50	Carc. Cat. 3; R40 N; R50-53	Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Aqueous solution sodium hydroxide (approx. 6%) & 1,2-benzisothiazolin-3-one (approx. 20% - Cas 2634-33-5) with dipropylene glycol	-	-	< 1	C;R34 Xi;R41 R43 N;R50	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin
Contact cutané	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Si les symptômes persistent, consulter un médecin
INGESTION	Rincer la bouche Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
INHALATION	Amener la victime à l'air libre Si les symptômes persistent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO2)
Agent chimique sec
Eau
Mousse

Moyens d'extinction déconseillés Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants
Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
Ne pas laisser pénétrer les courants d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail
Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Se laver les mains après manipulation
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	blanche	
État physique	Liquide suspension concentrée	
Odeur	Aucune information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	= 7.98	CIPAC MT 75
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	> 76 °C	EEC A.9
inflammabilité (solide, gaz)	Non demandé	
Tension superficielle	46 mN/m	EEC A.5
Densité relative	1.2	EEC A3
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	650 °C	EC A.15
température de décomposition	Aucune information disponible	
viscosité	108-168 mPas	OECD 114
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV	Aucune information disponible
----------------------	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

10.5 matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucune information disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

INHALATION

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Pas d'information disponible.

Contact cutané

Pas d'information disponible.

INGESTION

Pas d'information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Propylene Glycol 57-55-6	= 20000 mg/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

sensibilisation Aucune information disponible.

Effets cancérogènes Aucune information disponible

EFFETS MUTAGÈNES Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.585 mg a.s./L
 EC50/48h/Daphnia = > 174 mg a.s./L
 CL50/poisson/96 h = >220 mg a.s./L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
3,5-Dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	Group III Chemical	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Propyzamide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Propyzamide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Propyzamide)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Numéro d'autorisation : 10069P/B

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R34 - Provoque des brûlures
R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R41 - Risque de lésions oculaires graves
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 25-nov.-2014

Remarque sur la révision Sans objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité